

BAREME DES HONORAIRES 2026

VENTES

HABITATION, PROFESSIONNEL, COMMERCIAL (MURS) à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire.

Jusqu'à 49 999 €	:	14%	TTC
de 50 000 € à 149 999 €	:	10%	TTC
de 150 000 € à 349 999 €	:	8%	TTC
au-delà de 350 000 €	:	7%	TTC

Vente de terrains à bâtir	:	14%	TVA incluse
Vente de terrains de culture, vergers, forêts	:	20%	TVA incluse

Estimations : 200€ TTC pour les estimations écrites ; montant reversé en cas de mandat exclusif de vente.

LOCATIONS

Location à usage d'habitation-occupation mixte (habitation et professionnel) : 18% TTC du montant annuel du loyer (à partager 50/50% entre bailleur et locataire)

Location à titre professionnel : 19% TTC du montant annuel du loyer HT à charge du locataire.

Location de parking/garage (ne figurant pas sur bail d'habitation) : 17 % TTC du loyer annuel à charge du preneur.

Location de locaux commerciaux ou industriels : 10% du loyer triennal TVA en sus à charge du preneur.

Rédaction d'actes :

- bail d'habitation et mixte :	400 € HT soit	480 € TTC	
- bail professionnel :	900 € HT soit	1080 € TTC	
- bail commercial :	1200 € HT soit	1440 € TTC	
- bail garage ou parking :	70 € HT soit	84 € TTC	
- état des lieux appartement x2:	180 € HT X 2	216 € TTC	bailleur et idem locataire
- état des lieux maison x2:	350 € HT X 2	420 € TTC	bailleur et idem locataire

MONTANTS SOUMIS A REDUCTION LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DU PLAFONNEMENT SELON LOI ALUR DU 24.3.2014 ET SON DECRET DU 06.8.2014.

GESTION

Gestion courante : honoraires de 8% HT (9.6% TTC) uniquement sur loyers (exceptionnellement 10% à 15% pour cas particuliers)

Gestion complémentaire :

- Aide à la déclaration fiscale : 50€ TTC par lot (30€ pour les stationnements)
- Suivi des diagnostics DPE : Forfait de 30€ TTC / diagnostic
- Suivi de travaux importants : Facturation de 6% TTC du montant global des travaux si ceux-ci excèdent 1500€ TTC

La mission de gérance est expliquée et détaillée dans le contrat proposé

Possibilité d'adhérer à des contrats groupes d'assurances facultatives sur demande.

SYNDIC

Honoraires (de base standard) de 400 € HT par an par lot principal, 150 € HT par an par lot de parking ou garage, cave, grenier, autre lot annexe.

Immeubles de moins de 10 lots principaux, base standard : forfait annuel minimum : 4000 € HT

Autres prestations au titre des fonctions de syndic : se reporter au contrat de syndic.

Divers :

- forfait déplacement si rendez-vous manqué par le client : 80 € TTC Strasbourg, 100 € TTC hors Strasbourg
 - vacations : 80 € HT
-